

REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE - COMMUNE DE FOUVENT ST ANDOCHE
Séance du 12 avril 2024

Date de convocation

04 avril 2024

Date d'affichage

18 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 09

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril 2024 à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain AUBRY, Maire.

Présents : Alain AUBRY, Aline BIICHLÉE, Yann BOINOT, philippe MAILLARD, Angélique DE MEYER, Céline MARCHISET, Annie MORANCAIS et Anaïs PIETRAS

Secrétaire de séance : Anaïs PIETRAS

- **Objet** : Compte administratif 2024

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Objet** : Compte de gestion 2023

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Objet** : Budget primitif 2024

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Objet** : Budget 2024

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

<u>Compte Administratif 2023</u>	→	Dépenses de fonctionnement 2023	=	208 017,73 €
		→ Recettes	=	338 494,67 €
		→ Report de fonctionnement	=	76 652,80 €
		→ Résultat cumulé 2024	=	415 147,47 €
		→ Investissements 2023		
		- Dépenses	=	31 704,43 €
		- Recettes	=	54 756,78 €

<u>Budget Primitif 2024</u>	→	Report de fonctionnement 2023	=	230 182,09 €
		→ Dépenses de fonctionnement	=	465 918,97 €
		→ Recettes	=	465 918,97 €
		→ Investissements		
		- Dépenses	=	57 602,54 €
		- Recettes	=	57 602,54 €

Trésorerie au 12/04/2024 → = 185 000,00 €

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **Objet** : Augmentation de la taxe d'habitation des maisons secondaires

Augmentation de la taxe d'habitation pour les maisons secondaires.

La taxe d'habitation passe à 5% pour les maisons secondaires

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Objet** : Le conseil municipal doit statuer sur la fermeture d'une école du « R.P.I »

Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) demande ux communes du R.P.I. « Fouvent-Larret-Roche » de statuer sur la fermeture d'une des trois écoles.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la non fermeture d'une école.

Question diverse

- **Objet** : Changement du moteur de la grosse cloche de l'église de Fouvent-le-Ht

Le conseil municipal est informé du changement d'une des cloche ainsi que des modules pour son bon fonctionnement.

- **Fin de séance** : 19h30

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

AUBRY Alain
Le Maire

